



Livret sur le mois de

Ramadan

A l'occasion de ce mois béni, nous vous souhaitons piété, paix et bonheur.

Puissions-nous en profiter pour nous rapprocher de Dieu et atteindre la piété.

Bon Ramadan à tous



www.mosquee-mirail-toulouse.fr

Le jeûne est une prescription divine

" O vous qui croyez ! On vous a prescrit le jeûne (du Ramadan) comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez vous la piété [Observez le jeûne] pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu'avec grande difficulté il y a une compensation consistant à nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui ; mais il est mieux pour vous de jeûner ; si vous saviez ! Le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. Allah veut pour vous la facilité, et ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants."

Sens des versets 183 à 185 de la sourate 2 " La vache "

Le dernier des prophètes, Mohammad, béni soit-il, nous a enseigné que le jeûne du mois de Ramadan constituait l'un des cinq piliers de l'islam.

" L'islam repose sur cinq piliers : L'attestation qu'il n'y a pas de divinité qui soit digne d'adoration en dehors d'Allah et que Mohammad est Son messager - L'accomplissement de la prière - L'acquiescement de la zakât (l'aumône prescrite) - Le pèlerinage aux lieux saints de l'islam et le jeûne de Ramadan. "

(Propos prophétique authentique consigné dans les recueils de Al-Boukhâri et Mouslim)

Le jeûne: une voie vers la piété

" O les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété."

Sens du verset 183 de la sourate 2 « La vache »

L'une des sagesse dans l'obligation de jeûner est de nous permettre d'atteindre la piété. Celle-ci se traduit par l'acquiescement des obligations et le délaissement des interdictions.

Une parole prophétique nous enseigne que **" Le jeûneur qui ne s'abstient pas du mensonge et de ses implications, Dieu n'a pas besoin qu'il se prive de nourriture et de boisson. "**

(Hadith authentique consigné dans les recueils par Al-Boukhâri)

S'abstenir de boire et de manger ne suffit donc pas, les organes jeûnent aussi en fuyant les actes vils.

1 Un hadith est un texte rapportant un acte, une parole ou une approbation tacite du prophète, béni soit-il.

Le musulman s'efforce de maîtriser ses passions en s'éloignant de toutes pratiques susceptibles d'altérer son jeûne; il en tirera ainsi profit et ne sera pas comme celui décrit par le prophète, béni soit-il, dans ce hadith: **" Il arrive souvent que le jeûneur ne récolte de son jeûne que la faim et la soif. "**

(Hadith authentique consigné par Ibn Madja, Ad-Darimi, Ahmad, Al-Bayhaqi).

Quelques mérites du mois de Ramadan

Le jeûne est une protection contre le feu

Le messager de Dieu, paix et salut sur lui, nous enseigne que le paradis est entouré d'obstacles et l'enfer entouré de tentations ; le jeûne réprime ces dernières.

" Le jeûne est une protection grâce à laquelle l'adorateur se protège de l'enfer. "

(Rapporté par Ahmad, hadith authentique)

Un hadith prophétique nous enseigne que **" Tout serviteur de Dieu qui jeûne un jour dans la voie de Dieu, Celui-ci éloignera son visage du Feu d'une distance de 70 ans de marche. "**

(Hadith authentique consigné dans les recueils d' Al-Boukhâri et de Mouslim)

Le jeûne est une clé du paradis

Dans un hadith, Abû Umama (que Dieu l'agrée) dit : **" Je demandais : " O messager d'Allah ! Indiques-moi une œuvre me permettant d'accéder au paradis ? " Il, béni soit-il, répondit : " Il te faut jeûner. Il n'a pas d'égal. "**

(Rapporté par an-Nasa'i, ibn Hibban, al-Hakam, hadith authentique)

Le messager de Dieu, paix et salut sur lui, a dit : **" Il se trouve dans le paradis une porte qui a pour nom " Rayyân " que seuls les jeûneurs auront droit d'y accéder au jour de la résurrection. Il sera dit : " Où sont ceux qui jeûnaient ? " Ils se lèveront alors et entreront. Une fois entrée, elle se refermera derrière eux et plus personne ne pourra entrer. "**

(Hadith authentique consigné dans les recueils d' Al-Boukhâri et de Mouslim)

Le jeûne expie les péchés

" Les cinq prières obligatoires, la prière du vendredi à celle du vendredi prochain, le Ramadan au Ramadan suivant sont des périodes entre lesquelles sont expiées les fautes à condition d'éviter les péchés majeurs. "

(Hadith authentique consigné dans le recueil de Mouslim)

Le jeûne et le Coran intercèdent en faveur du pratiquant

Le prophète, paix et salut sur lui, nous apprend: **" Au jour de la Résurrection, le jeûne ainsi que le Coran intercèdent en faveur du serviteur. Le jeûne dira: ô Seigneur, je l'ai privé de nourriture et de désir, fais-moi intercéder en sa faveur. " Le Coran dira: " Je l'ai privé de sommeil la nuit, fais-moi intercéder en sa faveur. " Alors, ils intercèderont. "**

(Hadith bon rapporté par Ahmad, al-kam, abû Nu'aim).

Durant ce mois béni, les démons sont enchaînés et ne peuvent pas nuire aux gens. Le prophète Mohammad, paix et salut sur lui, dit dans un hadith " **Quand vient Ramadan, les portes du paradis sont ouvertes, les portes de l'enfer sont fermées et les démons sont enchaînés.** "

(Hadith authentique consigné dans les recueils d' Al-Boukhâri et de Mouslim)

Qui doit jeûner ?

Le jeûne est une obligation religieuse individuelle incombant à tout serviteur remplissant les conditions suivantes:

- être musulman
- être pubère
- être sain d'esprit

La femme en période de menstrues (écoulement de sang mensuel chez la femme) ou de lochies (écoulement de sang après l'accouchement) en est dispensée.

Le voyageur et le malade sont excusés de rompre leur jeûne. Pour ces trois catégories de personnes, les jours de jeûne manqués devront être rattrapés avant le ramadan suivant.

Quant au vieillard et la femme enceinte ou allaitante qui ne peuvent supporter le jeûne, il faut nourrir un pauvre pour chaque jour manqué. Selon certains savants, la femme enceinte ou allaitante devra, comme le malade, rattraper les jours manqués.

Deux règles fondamentales du jeûne

1. L'intention de jeûner

Le prophète, béni soit-il, a dit : " **Les actes ne valent que par les intentions et chacun se verra rétribuer selon son intention.** "

(Hadith authentique rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim)

Tout musulman doit avoir l'intention de faire le jeûne avant l'aube comme nous l'indique le prophète, paix et salut sur lui, à travers le hadith suivant : " **Quiconque ne se décide pas avant l'aube de faire le jeûne (le lendemain), son jeûne n'est pas valable.** "

(Hadith authentique rapporté par Abû Dawûd, ibn Khuzayma et Al-Bayhaqi)

L'intention réside dans le coeur. Il ne faut pas la prononcer. Il suffit de l'avoir la veille du premier jour de Ramadan pour le mois entier. Certains savants exigent qu'elle soit (mentalement) formulée toutes les nuits du Ramadan.

Il conviendrait de la reformuler à la reprise du jeûne suite aux menstrues, à une maladie, etc..

2. L'abstinence de boire, de manger, de rapports conjugaux du début de l'aube jusqu'au coucher du soleil

Dieu, Le Très-Haut, a dit : " **Mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit..**"

Sens du verset 187 de la sourate 2 « La vache ».

Au coucher du soleil, toute restriction dans les actes licites est levée et ce jusqu'à l'aube.

Actes annulant le jeûne

- Manger ou boire volontairement

Si, par contre, le jeûneur mange ou boit par oubli, son jeûne est toujours valable sans aucune compensation; il doit cesser immédiatement dès qu'il s'en aperçoit.

Une parole prophétique nous enseigne que **" Quiconque mange ou boit par oubli, qu'il continue alors son jeûne car c'est Dieu qui l'a fait manger et boire. "**

(Hadith authentique consigné dans les recueils d' Al-Boukhâri et de Mouslim)

- Les injections ou perfusions nutritives
- Les rapports charnels
- L'éjaculation en état de veille (et non en rêve)
- Vomir volontairement

Il faut noter que le jeûne n'est pas annulé par les injections intramusculaires et les prises de sang ou la prise de médicaments par voie respiratoire (anti-asthmatique comme la ventoline par exemple). Les soins dentaires, même s'ils ont pour conséquence une saignée, n'annulent pas non plus le jeûne si l'on veille à ne rien avaler.

Le repas de fin de nuit : le Suhûr

Il est recommandé de prendre un repas vers la fin de la nuit juste avant l'aube.

Le messager de Dieu, béni soit-il, a dit: **" Le suhûr est un repas béni. Ne vous en privez surtout pas quitte à ce que l'un d'entre vous boive une gorgée d'eau. Car Allah et Ses anges prient sur les preneurs du suhûr. "**

(Rapporté par ibn abû Chaïba, Ahmad)

La rupture du jeûne : Al Iftar

Le jeûneur s'empresse de rompre sa diète dès que le soleil se couche et avant d'accomplir la prière canonique du maghreb. Le messager de Dieu, paix et bénédiction de Dieu sur lui, a dit : **" La foi des gens ne cessera pas de bien se porter tant qu'ils hâteront la rupture de leur jeûne. "** (Hadith authentique rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim)

Le prophète, béni soit-il, incitait le jeûneur à rompre le jeûne avec une datte ou à défaut avec de l'eau. Il, paix et salut sur lui, nous a enseigné que **" Trois personnes ne verront pas leur invocation refusée : le jeûneur jusqu'à ce qu'il rompe son jeûne, le dirigeant juste et l'opprimé. "**

(Hadith bon rapporté par At Tirmidhi)

Il est, par exemple, recommandé de dire, à ce moment là, ce qui a été rapporté du prophète, paix et bénédiction de Dieu sur lui :

" La soif est dissipée, les veines sont abreuvées et la récompense est assurée avec la volonté d'Allah. "

" dhahaba z-zama'u wa btallati-l-'urûqu wa thabata-l-ajru in shâ'a l-lâhu "

Le prophète, paix et salut sur lui, a fortement encouragé à donner de quoi rompre au jeûneur en disant : **" Quiconque donne au jeûneur de quoi rompre sa diète, il aura la même récompense que lui sans que celle-ci ne soit soustraite en rien au jeûneur. "**

(Propos authentique rapporté par Ahmad, At-Tirmidhi, Ibn Madja et Ibn Hibban).

La nuit du destin: Al-Qadr

Le mois de Ramadan comprend la meilleure nuit de l'année, appelée la nuit du destin; la pratique culturelle faite dans cette nuit est meilleure que les pratiques culturelles faites dans mille autres mois!

Le Coran a été descendu cette nuit là de la table gardée au ciel le plus bas puis graduellement révélé au prophète béni durant 23 ans.

A son sujet, Dieu Le Très-Haut dit : **" Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la nuit d'al-Qadr. Et qui te dira ce qu'est la nuit d'al-Qadr. La nuit d'al-Qadr est meilleure que mille mois. Durant celle-ci descendent les anges ainsi que l'Esprit par la permission de leur Seigneur pour tout ordre. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube. "**

Sens des versets de la sourate 97 " Al Qadr "

Le prophète, béni soit-il, la situa dans les nuits impaires des dix derniers jours du mois de Ramadan, comme nous le rapporte ses propos : **" Recherchez " leilat alQadr " dans les dix derniers jours (impairs) du Ramadan. "**

(Hadith authentique rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim)

Il appartient donc au musulman de rechercher la nuit du destin dans la nuit du vingt et unième jour (la nuit du 20 au 21 Ramadan), du vingt troisième jour, du vingt cinquième jour, du vingt septième jour et du vingt neuvième jour.

Il est recommandé au musulman de se consacrer à cette nuit avec foi et sincérité, espérant récolter de son incommensurable rétribution. Auquel cas, Dieu lui pardonnera tous ses péchés antérieurs.

Le prophète, béni soit-il, a dit à ce sujet : **" Quiconque passe la nuit de la prédestination en prière, avec foi et sincérité, se verra pardonner ses péchés antérieurs. "**

(Hadith authentique rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim)

La prière (surérogatoire) des « Tarâwîh »

La prière du qiyâm ou tarâwîh est une sounna ² pour les hommes et les femmes sans distinction dans toutes les nuits de Ramadan. Il est permis qu'elle soit accomplie à domicile mais il est préférable de l'accomplir à la mosquée après la prière canonique d'al-'ishâ' et jusqu'à celle de l'aube.

En période de Ramadan ou en dehors, le prophète béni se contentait de onze ou treize rakats (y compris la rakat qui clôture la prière de nuit, appelée witr). Il est recommandé de suivre son exemple et prier onze ou treize rakats mais il a été rapporté que les meilleures générations ont fait plus de rakats.

Le prophète, paix et salut sur lui, a dit : **" A qui se lève pour prier pendant les nuits de Ramadan, avec foi et en comptant sur la récompense divine, Dieu pardonne ses fautes passées (si les péchés graves sont évités). "**

(Hadith authentique rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim).

" Le prophète, béni soit-il, veillait les nuits de Ramadan. A la dernière décade, il réveillait toute sa famille, ceux qui étaient capables de prier, grands et petits. "

(Hadith authentique rapporté par Mouslim).

L'aumône de la Rupture: la zakât Al Fitr

Dieu, Le Très Haut, par la bouche de Son prophète béni, institua cette obligation pour permettre d'une part aux jeûneurs de se purifier des fautes et des erreurs ayant entaché leur jeûne et d'autre part aux pauvres de bénéficier d'une obole.

" Le messager de Dieu a rendu obligatoire la « zakât Al-Fitr » à faire sortir en équivalent d'un sa' ³ de dattes ou d'orge par tout musulman, qu'il soit esclave ou libre, homme ou femme, mineur ou majeur. "

(Hadith authentique rapporté par Al-Boukhari et Mouslim)

Elle est redevable par le responsable de famille pour chaque personne à sa charge (sa femme et les autres membres, petits ou grands, même le nourrisson) et par chaque musulman adulte à sa propre charge. Elle doit être versée avant la prière de la fête de la rupture pour être agréée, sinon elle sera comme une aumône bénévole.

² Une sounna désigne la conduite que le prophète, béni soit-il, a eu durant sa vie.

³ Un sa' est équivalent à quatre fois la quantité contenue dans les deux mains jointes.



Place Edouard Bouillères - 31100 Toulouse - Tél : 06 86 76 89 85
contact@mosquee-mirail-toulouse.fr

www.mosquee-mirail-toulouse.fr

